

Tite-Live, Bourges, et les premiers processus d'urbanisation à l'âge du Fer en France septentrionale

de Christian Peyre et Olivier Büchsenschütz

Schlagwörter: Livius, Titus / Ab urbe condita / Bourges / Ältere Eisenzeit, Hallstattzeit / Jüngere Eisenzeit, Römische Republik / Städte, stadtartige Siedlungen / Caesar, Gaius Iulius / De Bello Gallico / Kelten

Keywords: Livius, Titus / Ab urbe condita / Bourges / Early Iron Age, Hallstatt period / Late Iron Age, Roman Republic / Towns, townlike settlements / Caesar, Gaius Iulius / De Bello Gallico / Celts

Mots-clés: Tite-Live / Ab urbe condita / Bourges / Premier Age du Fer, Hallstatt / Deuxième âge du Fer, République romaine / Villes, semblable aux villes / César, Gaius Iulius / De Bello Gallico / Celtes

Le témoignage de Tite-Live

On sait que Tite-Live, avant d'en venir à la prise de Rome par les Gaulois, en 386 av. J.-C., introduit une digression sur leurs vagues d'immigration en Cisalpine. Le thème du colloque tenu en hommage au Prof. Otto-Herman Frey¹, à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, suggère de relire ce témoignage à la lumière des découvertes archéologiques de Bourges et de quelques autres régions françaises, sans reprendre toutefois l'historique des discussions savantes qu'il a depuis longtemps suscitées².

Se référant à une tradition plus ancienne, l'historien latin présente en ces termes les prémices de l'invasion celtique en Italie du Nord (V, 35, 1–2)³: « Alors qu'à Rome régnait Tarquin l'Ancien, les Bituriges détenaient l'hégémonie d'ensemble sur les Celtes, qui forment un tiers de la Gaule: ils donnaient un roi à la Celtique. Celui-ci était Ambigat, dont la puissance prépondérante tenait à son mérite et à sa prospérité

¹ Je voudrais dire au Prof. O.-H. Frey que je ne puis évoquer sans émotion notre première rencontre, dans le cadre prestigieux du Museo Civico de Bologne, que dirigeait alors la Dott.essa Rosanna Pincelli: c'est elle qui nous présenta l'un à l'autre avant de nous laisser rêver à loisir devant les vitrines des nécropoles Arnoaldi et Certosa. Je tiens aussi à lui témoigner ma gratitude personnelle pour un cycle de huit conférences sur la civilisation de Hallstatt, qu'il présenta auprès de l'École Normale Supérieure à la fin des années 80.

² Je renvoie à la plus récente, très suggestive de la richesse ethnographique du témoignage livien, (VERGER 2003). J'ai évoqué quelques-unes des questions posées par ce témoignage dans une communication au Colloque de l'A.F.E.A.F de Clermont-Ferrand de mai 2003 (PEYRE 2007).

³ „De transitu in Italiam Gallorum haec accepimus: Prisco Tarquinio Romae regnante, Celtarum, quae pars Galliae tertia est, penes Bituriges summa imperii fuit: ii regem Celtico dabant. Ambigatus is fuit, uirtute fortunaque tum sua tum publica praepollens, quod in imperio eius Gallia adeo frugum hominumque fertilis fuit, ut abundans multitudo uix regi uideretur posse“.

L'interprétation du vocabulaire latin ou grec appliqué aux usages (ou aux institutions ?) celtiques est toujours délicate. „Summa imperii“ peut être entendu soit comme le sommet du pouvoir, le pouvoir suprême, soit comme l'extension générale du pouvoir, le pouvoir d'ensemble. „Imperium“ peut avoir un sens constitutionnel précis, quand il s'applique aux magistrats latins du rang le plus élevé, alors que „potestas“ désigne le pouvoir des magistrats de rang inférieur. Quand César désigne par „summa imperii“

personnelle non moins qu'à celle de son peuple, parce que sous son autorité les productions de la Gaule et son peuplement étaient tels, que la prolifération de la multitude se révélait à peu près ingouvernable ».

Le règne de Tarquin l'Ancien, qui date ce bref mais dense tableau ethnographique de la Celtique, va de 616 à 579 av. J. C. selon la chronologie de l'annalistique romaine, ce qui correspond à la fin de la période de Hallstatt C et à la première moitié de celle de Hallstatt D 1. Cette chronologie haute demeure le problème fondamental posé par ce témoignage, car on n'a décelé jusqu'à ce jour, en Italie du Nord, aucune trace archéologique d'une invasion celtique massive de cette époque. Quant à la définition de la Celtique comme formant le tiers de la Gaule, elle répond à celle qu'avait donnée César au début du *De Bello Gallico* (I 1,1), soit parce que Tite-Live fait référence à son devancier, soit parce que les deux auteurs ont puisé à une source commune.

Tite-Live précise ensuite une partie au moins du contenu ethnique de la Celtique (V 34,5)⁴, quand il énumère les peuples parmi lesquels Bellovèse, un des deux neveux d'Ambigat, lève l'excédent de population pour le conduire vers l'Italie. Le contexte invite à comprendre qu'il s'agit des peuples évidemment les plus nombreux, mais aussi les plus prospères: ce sont les Bituriges, les Arvernes, les Sénons, les Eduens, les Ambarres, les Carnutes et les Aulerques. Quelle valeur faut-il reconnaître à l'ordre de cette énumération? Les Bituriges, cités en tête, occupent la place centrale avec, autour d'eux, au sud les Arvernes, au nord les Sénons, à l'est les Eduens et les Ambarres, à

le commandement suprême qu'il exerce sur ses troupes, il s'agit évidemment de tout autre chose. L'autorité reconnue aux Bituriges se serait étendue à l'ensemble de la Celtique („*summa*“), mais son contenu exact et les modalités de son exercice sont difficiles à définir. Je retiens le terme d'hégémonie, en lui conférant sa valeur étymologique du grec ancien, l'autorité de celui qui marche en tête. Pour désigner un tel personnage, Tite-Live n'a qu'un mot: „*rex*“, qu'il nuance aussitôt après en précisant la nature de son pouvoir par un adjectif: „*praepollens*“, dépourvu de toute signification constitutionnelle en latin et désignant seulement une puissance qui laisse celle d'autrui derrière elle.

Le terme de „*fortuna*“, qui explique le pourquoi de cette puissance et dans lequel on a vu la transcription latine de la τύχη grecque (et par là même un indice que Tite-Live s'inspire d'une source grecque dans ce passage (OGILVIE 1965, 708), est de contenu très vague: c'est un état de réussite certainement accordé par les dieux, qui implique tout à la fois victoire, suprématie, richesse et bonheur. C'est en somme, de manière très extensive, la prospérité. Cette „*fortuna*“ est double: „*sua*“, celle d'Ambigat, et, point plus important pour restituer toute sa cohésion à la phrase (d'ailleurs mis en valeur par la coordination insistante „*cum... tum*“), „*publica*“, „du peuple“ en mot à mot, qu'on doit entendre comme étant le peuple biturige, car il faut qu'un homme et son peuple émergent ensemble dans cette Gaule surpeuplée, qui se révèle (je fais de „*uideretur*“ le passif de „*uideo*“, et non le médio-passif „*uideor*“, paraître, sembler) presque ingouvernable. Interpréter „*publica*“ comme s'appliquant à l'ensemble des peuples de la Gaule, ne permet de comprendre correctement ni la conjonction explicative „*quod*“, ni le pouvoir particulier d'Ambigat.

⁴ „*Is [Bellouesus] quod eius [Ambigati] ex populis abundabat, Bituriges, Aruernos, Senones, Aeduos, Ambarros, Carnutes, Aulercos exciuit*“. L'énumération des peuplades détaille ce qu'il y avait en trop dans la Celtique d'alors: il faut évidemment comprendre des Bituriges, des Arvernes, etc., cette suite d'accusatifs étant en apposition à un pronom „*id*“ sous-entendu, antécédent de „*quod*“ et complément de „*exciuit*“. L'implantation de ces peuples, au moment de la soumission de la Gaule, était la suivante: départements de l'Indre et du Cher pour les Bituriges, de l'Allier et du Puy-de-Dôme pour les Arvernes, de l'Yonne et partiellement du Loiret et de la Seine-et-Marne pour les Sénons, de la Saône-et-Loire et de la Nièvre pour les Éduens, de l'Ain pour les Ambarres, de l'Eure-et-Loir et du Loiret pour les Carnutes, de l'Eure pour les Aulerques Éburovices et du Maine pour les Cénomans. Mais il est impossible de savoir si cette répartition était identique à l'époque où Tite-Live date le règne d'Ambigat.

l'ouest les Carnutes et les Aulerques, s'il s'agit, dans cette liste, des Aulerques Cénomans et Éburovices et non des Aulerques Brannovices⁵. En somme, l'énumération ne reproduit pas un ordre décroissant de puissance, exception faite, en tête, pour les Bituriges qui dominant, mais un panorama géographique centré autour d'eux. Il est peu probable que les sources de Tite-Live aient limité à ces sept peuples l'étendue de la Celtique, car Ségovèse, le second neveu d'Ambigat, devait lui aussi, dans la logique de la narration, lever un excédent de population pour le conduire vers la Forêt Hercynienne (V 34,4), mais Tite-Live n'en fait pas mention. Il est clair, en tout cas, que les peuples énumérés sont au nombre de ceux que la tradition donnait pour avoir reconnu l'autorité d'Ambigat.

La prospérité économique de la Celtique est évoquée en deux mots, « *frugum fertilis* », soit exactement d'après l'étymologie: « qui apporte, qui produit ce dont on jouit ». Le tour s'applique le plus souvent et de manière spécialisée aux récoltes et aux biens que produit la terre, notamment les céréales: ce qui n'est nullement en contradiction avec l'abondance de silos et de greniers révélés par les fouilles de ces dernières décennies. Mais, bien que la Celtique ait été une riche terre à céréales, il ne faut pas concevoir sa prospérité comme seulement agricole. Le mot « *fruges* » doit être pris, dans ce contexte, avec sa valeur la plus générale: outre la prospérité agricole, il désigne tout aussi bien celle de l'artisanat et du commerce. Sur ce point-là, on entre aussi dans un domaine où le témoignage de l'archéologie peut être directement confronté à celui de la tradition historiographique, et pour la confirmer comme on le verra.

Cette prospérité, et la poussée démographique qui l'accompagne, induisent les prémices d'une crise à la fois politique et sociale: la Celtique se révèle difficilement gouvernable. On touche cette fois aux problèmes que posent à l'historien l'interprétation et la synthèse des données archéologiques. Quelle forme politique pouvait revêtir un pouvoir comme celui d'Ambigat? Il nous est donné comme étant une hégémonie, mais sous quelle forme et selon quels usages? La décision d'organiser une émigration de grande ampleur, que Tite-Live présente comme une sorte de *uer sacrum*⁶, inspiré du modèle italique, laisse entendre que cette hégémonie donnait au moins à Ambigat une autorité suffisante pour coordonner, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, les décisions de ceux qui étaient à la tête de chaque peuple entourant les Bituriges, quand il devenait nécessaire de préparer et de diriger une opération commune de politique extérieure, forcément associée à des risques de guerre et impliquant une coalition, sous quelque forme que ce soit. Cette hégémonie est assimilée par Tite-Live au pouvoir d'un roi, mais il est difficile d'envisager que la Celtique entière ait constitué ce que les Latins eux-mêmes considéraient comme un royaume, soit sous la forme

⁵ Stéphane Verger pense plutôt que les Aulerques étaient les Brannovices (VERGER 2003, 337), petite peuplade difficile à localiser en Saône-et-Loire, mais sans doute établie dans le Mâconnais (GOUDINEAU/PEYRE 1993, 148). Je croisais plus volontiers, quant à moi, que sous le nom d'Aulerques sont désignés à la fois les Éburovices et les Cénomans, dans la mesure où leur allégeance aux Bituriges garantissait à ces derniers un élargissement de leur éventuel contrôle vers les basses vallées de la Seine et de la Loire.

⁶ Le *uer sacrum*, ou „printemps sacré“ était un rituel accompagnant l'envoi de colons auxquels leur cité d'origine donnait mission de s'établir dans un nouveau territoire (DE CAZANOVE 2000; HEURGON 1956).

des monarchies étrusques de Rome elle-même, soit sous celle, encore plus élaborée, des monarchies hellénistiques postérieures.

Autre question: pourquoi ce pouvoir d'Ambigat, au lieu d'être lui-même prospère dans son exercice, menaçait-il de se trouver affaibli ? Quelle forme donner aux forces susceptibles de lui tenir tête, de se présenter, face à lui, comme un contre-pouvoir ou peut-être comme un pouvoir nouveau, différent de ce que Tite-Live présente comme une hégémonie d'ensemble et s'enracinant aussi bien dans la prospérité matérielle que dans la poussée démographique de l'époque ?

Répondre à une telle question nécessite une enquête étendue et complexe, dont l'issue demeure encore aléatoire. Mais on peut se borner à n'évoquer que quelques perspectives, suggérées par l'exemple de ce qui se passe à Rome avec les réformes attribuées par l'annalistique latine à Servius Tullius, au VI^e siècle av. J.-C., et plus encore avec l'avènement au pouvoir de l'aristocratie romaine au V^e siècle, après l'exil de Tarquin le Superbe⁷. L'interprétation des découvertes archéologiques du monde celtique, en l'état actuel, fait pencher pour l'hypothèse d'un pouvoir partagé entre des familles riches, puissantes, constituant une aristocratie militaire et politique, et qui, sur des portions de territoire vraisemblablement bien délimitées entre elles, s'emparent d'un pouvoir de type régalien mais à l'échelle de ce qu'on pourrait appeler leur fief⁸.

Il est, d'autre part, à remarquer qu'à côté d'Ambigat, l'historien latin mentionne en bonne place le peuple lui-même ou la multitude („hominum“ puis „multitudo“), qui participe sans doute à des degrés divers à la prospérité générale en connaissant une forte expansion démographique, et se trouve en proie à une fermentation sociale que le roi ne parvient que difficilement à contrôler. De telles données, aussi succinctes et problématiques qu'elles soient, pourraient être significatives de l'émergence politique d'une plèbe celtique autour de l'aristocratie dominante dont elle demeure cliente, mais en devenant consciente de son rôle économique et certainement aussi militaire. Une plèbe dont l'histoire peut être suivie d'étape en étape, dans l'évolution des habitats et des nécropoles ainsi que dans le développement des oppida, jusqu'à sa décadence telle que la rapporte César (*B.G.* VI 13,1–2), le cas échéant en simplifiant à l'excès. Dans cette plèbe, turbulente en raison de sa vigueur démographique, mais aussi par volonté de se faire reconnaître une meilleure place dans une société en voie d'expansion, dut aussi se constituer un corps de notables, enrichis par le contrôle du commerce ou des multiples activités artisanales et agricoles, et désireux à leur tour de se faire reconnaître des droits et une parcelle de pouvoir⁹. Dans l'esprit d'un historien comme

⁷ Servius Tullius passait pour être celui qui avait divisé le peuple romain (aristocratie et plèbe confondues) en quatre tribus, circonscriptions non pas génétiques, mais territoriales (la „*Roma quadrata*“), et en six classes d'après la fortune. Le V^e siècle avait été marqué par l'instauration progressive d'institutions tendant à réglementer les rapports, d'abord conflictuels, entre la plèbe et l'aristocratie. Bien entendu, le modèle romain ne peut en aucun cas être appliqué tel quel à la société celtique de la même époque, mais il suggère quel type de conflits et quel genre d'évolution elle pouvait elle aussi connaître à sa manière.

⁸ Des analyses très suggestives à ce sujet sont réunies dans l'ouvrage *Celtic chiefdom, Celtic state* (ARNOLD / GIBSON 1995).

⁹ Je reprends sur ce point les perspectives avancées par Mario Torelli, lors du Colloque *Celti ed Etruschi nell'Italia Settentrionale* tenu à Bologne en 1985 (TORELLI 1987).

Tite-Live, familier de l'histoire annalistique de Rome au V^e siècle av.J.-C., une telle image sous-jacente de la société celtique est plus que probable. Sa réalité historique et la chronologie qui, le cas échéant, lui est attachée, doivent être confrontées aux acquis de l'archéologie.

Nous avons donc pris le parti de développer une lecture littérale de Tite-Live, parce que celui-ci, en dépit de sa brièveté, ouvre aux archéologues les horizons de très vastes problèmes. Les sources écrites auprès desquelles il s'est instruit étaient peut-être (mais nous n'en savons rien) plus explicites, et on admet qu'elles peuvent être multiples: Posidonios d'Apamée, Timagène, traditions massaliotes, historiographie grecque de Sicile, traditions étrusques et vénètes, ces dernières bien connues de l'historien né à Padoue, où il avait passé toute son adolescence. A l'origine de l'historiographie antique dont il a pu disposer, il est tentant de supposer aussi des sources celtiques, et peut-être plus précisément bituriges, conservées dans la geste des grandes familles et parvenues jusqu'à Rome notamment par l'intermédiaire des Etrusques ou des Massaliotes. Pourquoi pas aussi par celui des descendants gaulois de ces familles, ralliés par César à la grandeur romaine et très capables de juger ce que Tite-Live rapportait de leur passé tumultueux ?

C.P.

Les premières agglomérations de l'âge du Fer dans le nord de la France

Quand nous confrontons ces sources avec les données archéologiques, Bourges apparaît comme une bonne candidate pour être la capitale d'Ambigat. L'origine des migrations celtiques vers l'Italie pourrait se trouver dans le Berry, dans la mesure où les données archéologiques confirment la richesse des populations celtiques dont parle Tite-Live. L'implantation rurale des Celtes et leur dynamisme dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage sont bien connus. Nous voudrions présenter ici de nouvelles données sur les agglomérations qui se sont développées sous différentes formes à partir de la fin du premier âge du Fer.

Ville et agglomération

La tradition historique classique a longtemps considéré la ville selon le modèle méditerranéen. C'est une « place centrale » qui réunit les fonctions économiques, politiques et religieuses, dont le prestige se traduit dans des monuments de pierre (GRANT 1986).

Dans le monde celtique, cette concentration de la population et du pouvoir en un point précis du territoire ne semble pas essentielle à l'organisation de la société, jusqu'au développement général des *oppida* aux II^e et I^{er} s. avant J.-C., et malgré la fondation d'un certain nombre de centres urbains attestés par les textes à des périodes plus anciennes (PEYRE 1979, 60). Il n'existe pas de mot spécifique pour désigner la ville dans les langues celtiques: par exemple un lexique Français-Breton actuel (STÉPHAN / SÉITÉ 1998) propose comme traduction pour le mot « ville » -ker, qui désigne aussi bien la ville, que le village ou même la maison. Les sources archéologiques ne nous renseignent pas sur le statut juridique ou politique des agglomérations. Nous essaierons ici seulement d'identifier leurs fonctions.

Nous avons réuni dans un tableau les principales formes de l'habitat des Celtes, en insistant sur le rôle particulier des habitats isolés qui ont été longtemps laissés dans l'ombre au profit des fortifications de hauteur (BUCHSENSCHUTZ 1997, 2000).

Les prospections aériennes et les fouilles de sauvetage ont révélé des milliers de « fermes » dans tout le Bassin parisien et dans l'ouest de la France, grâce aux sécheresses des années 1990 et aux grands travaux linéaires (BUCHSENSCHUTZ/MÉNIEL 1993; MARION/BLANQUAERT 2000). Il s'agit d'installations agricoles permanentes, qui exploitent un terroir délimité avec ses champs, ses prairies de fauche et ses pâturages. Suivant les périodes, les régions, et la richesse des propriétaires, on peut reconstituer des fermes modestes comme des « résidences aristocratiques », analogues aux châteaux de l'époque moderne.

Les tentatives de modélisation de l'espace pour l'âge du Fer ont toujours tendance à considérer les fortifications de hauteur comme des « places centrales », et à leur attribuer les fonctions d'une ville. C'est en réalité rarement le cas, en dehors de la période bien spécifique des oppida, ou de celle des « Fürstensitze », dont les recherches récentes remettent en cause la fonction. Rarement placées directement au centre du territoire ou au croisement des réseaux d'échanges, les fortifications de hauteur sont légèrement en retrait de la zone d'activité principale. Beaucoup d'entre elles ne livrent pas de trace d'habitat. Elles jouent sans doute pendant de longues périodes un rôle politique et religieux important, mais sans être occupées par une population en permanence. Les véritables habitats fortifiés des âges des Métaux comme Biskupin (Pologne), Nages (Gard) ou Martigues (Bouches-du-Rhône), sont absents jusqu'à présent de notre région d'étude à l'âge du Fer.

Il existe cependant de petites agglomérations dont nous n'avons pas tenu compte dans ce schéma. Elles n'ont pas, comme les agglomérations d'artisans de La Tène C, une fonction et une datation communes. Nous pouvons seulement à l'heure actuelle évoquer des découvertes récentes, dont la publication n'est pas achevée, sans apporter de modèle interprétatif. Un état des connaissances sur Bourges à la transition des premier et second âges du Fer nous servira d'introduction à cette nouvelle problématique.

L'état des recherches sur Bourges à l'âge du Fer (*Fig. 1*)

Bourges se situe en Champagne berrichonne, une plaine calcaire marquée par un relief très doux. Le cœur de l'agglomération occupe un éperon légèrement surélevé au-dessus du confluent de deux rivières, l'Yèvre et l'Auron, affluents du Cher qui coule plus à l'ouest. César insiste sur la nature marécageuse des fonds de vallée et l'étroitesse de la liaison entre l'éperon et le plateau (*B.G.* VII 15, 16, 17): il ne faut pas surestimer ces défenses naturelles, beaucoup plus faibles que celles de Gergovie ou d'Alésia. Bourges est placée dans une situation centrale au cœur de la Champagne, mais le site n'a pas de qualités naturelles exceptionnelles, ni pour la défense, ni pour les voies navigables.

Bourges est entourée de nombreux tertres funéraires, fouillés principalement au XIX^e s., dont P.-Y. Milcent a publié récemment une analyse synthétique (MILCENT 2004).

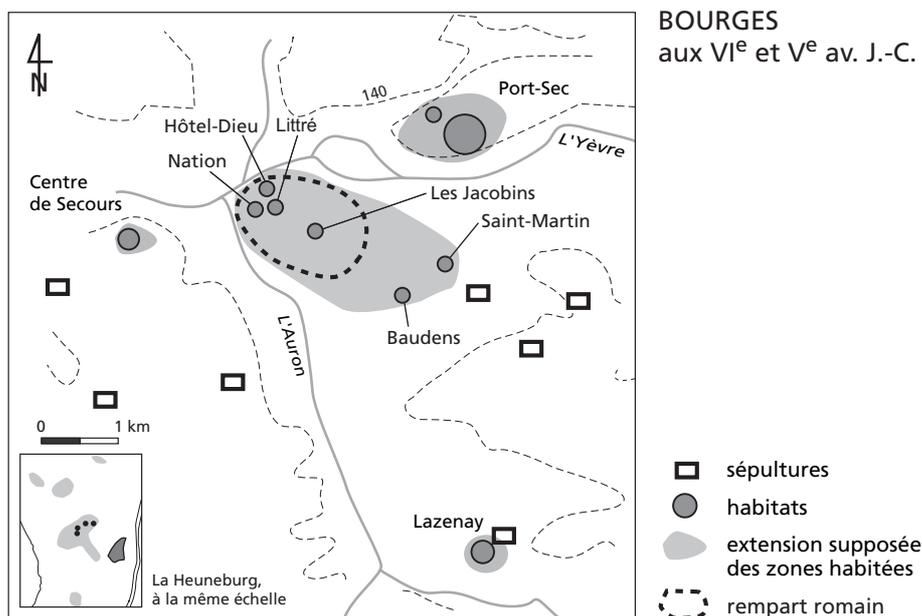


Fig. 1. Etat des connaissances sur Bourges (Cher) au premier âge du Fer. – M. 1 : 10 000.

On est dans le schéma classique d'un « Fürstensitz » associé à des nécropoles tumulaires. Les vestiges de l'habitat, enfouis sous les horizons romains, médiévaux, et modernes, n'ont été mis en évidence que dans les années 1980.

O. Ruffier et J. Troadec ont fouillé dans le Collège Littré, en 1986, 110 m² sur une épaisseur stratigraphique de 1,70 m (RUFFIER/TROADEC 1987). La première phase d'occupation est creusée dans le substrat calcaire. Après le comblement de cette structure sont érigées des constructions sur poteaux et sablières, dont le plan n'est pas interprétable. En revanche la présence de centaines de fragments d'enduits peints suggère une architecture très soignée. Une troisième phase de construction est conservée sous la forme de fondations d'une palissade, d'une paroi de bâtiment et d'une cloison interne. Les vestiges de ces trois phases de construction suivent sensiblement la même orientation. Les tessons de vases grecs à figures noires du niveau le plus anciens sont datés des années 530–520, les vases à figures rouges de la phase trois des années 480/470.

A 100 mètres au sud ont été observés près de la place de la Nation, sur environ 10 m², des niveaux du V^e s. avant J.-C. (RUFFIER 1990). Quelques fosses et trous de poteau, et surtout un abondant mobilier, révèlent la présence de niveaux d'habitat successifs sur deux mètres d'épaisseur.

Au sommet de la stratigraphie, un dépôt d'une dizaine d'armes fragmentées de La Tène C2, associées à des têtes de porc, manifeste la présence ou la proximité immédiate d'un sanctuaire, dont on ne peut pas évaluer l'importance à cause de la très faible surface fouillée.

A 100 mètres au nord du Collège Littré, la fouille de l'hôtel Dieu s'est déroulée de 2001 à 2003. Elle a exploré les couches conservées sous la cave d'un bâtiment moderne, sur une surface d'environ 60 m² et sur un mètre d'épaisseur pour ce qui concerne La Tène ancienne. L'occupation protohistorique repose toujours sur le calcaire de l'éperon, mais la rupture de pente en direction de la rivière se situe quelques dizaines de mètres au nord.

Les traces d'habitat sont marquées par la présence de foyers, de trous de poteau et de sols constitués de graviers de calcaire tassés. Plus originale est la présence d'une masse d'argile jaune épaisse de 70 cm étendue sur 6 m²: il s'agit des restes d'une construction en terre massive ou « bauge », bien connue dans le Midi de la Gaule au Bronze final et à l'âge du Fer (DE CHAZELLES-GAZZAL 1997), mais jusqu'à présent inédite dans le nord. Les vestiges observés ici sont datables du Ve siècle avant J.-C. (AUGIER ET AL. 2007).

Les sondages qui ont été réalisés plus à l'est du centre ville, ou même dans la banlieue, présentent des caractéristiques différentes, mais sont datables de la même période. Sous l'ancien hôpital militaire Baudens, à 800 mètres à l'est de la muraille romaine, sur l'isthme qui joint le plateau au promontoire, trois fosses creusées dans le calcaire affleurant directement sous la terre arable ont été fouillées par A. Luberne en 2001.

A 700 mètres plus au nord-est, le site de Saint-Martin-des-Champs a été exploré sur un peu moins d'un hectare, en 1984 et en 1990 (RUFFIER/TROADEC 1985; MILCENT 2007). Malgré les perturbations d'un cimetière postérieur, on a pu observer une dizaine de fosses rectangulaires et deux silos. Les fosses suivent sensiblement la même orientation et sont espacées les unes des autres de 20 à 60 mètres. Elles contiennent un abondant mobilier, qui témoigne de la présence d'une activité artisanale de l'os et du métal. Des fragments d'amphore de Marseille et de céramique grecque sont présents dans la plupart d'entre elles. La même configuration a pu être observée dans le secteur de Port-Sec, à trois kilomètres au nord-est du centre urbain, à partir de 1999 (AUGIER ET AL. 2001). Sur les quelque quarante hectares qui ont déjà livré des indices, les mêmes types de fosses irrégulières ou quadrangulaires, accompagnées de quelques silos, apparaissent un peu partout, mais elles sont éloignées les unes des autres de plusieurs dizaines de mètres. Les traces d'activités artisanales sont dominantes, les importations toujours présentes. A 2,5 km à l'Ouest du centre ville, sur la parcelle du Centre de Secours, A. Luberne et P. Pautrat ont découvert en 1999 et 2004 7 structures, sur les 2,7 ha explorés, dont une fosse quadrangulaire et un silo contenant un squelette humain.

A cinq km au sud-est du centre ville enfin, nous avons fouillé entre 1991 et 1996 (BUCHSENSCHUTZ/RALSTON 2002) à Lazenay – Chemin de Gionne un habitat un peu plus tardif sur un demi-hectare. Il est caractérisé par la présence d'une batterie de 25 silos, et quelques dizaines de trous de poteau qui ne dessinent pas de bâtiment identifiable. Le mobilier en céramique n'est pas très abondant. En revanche la présence de plusieurs squelettes humains déposés dans les silos avec des parures métalliques suggère des pratiques rituelles attestées à de nombreuses reprises dans le Bassin parisien à La Tène ancienne et moyenne.

Avant d'examiner d'autres exemples de lieux de stockage, résumons l'état actuel des connaissances sur Bourges. Les nombreux tertres funéraires qui entourent l'agglomération, comme les traces d'habitations de la pointe de l'éperon, riches et originales si l'on considère la présence d'un mur en argile, d'enduits peints et de céramique importée, évoquent le modèle des « Fürstensitze ». La présence de vestiges d'activités artisanales, peu denses mais apparemment omniprésentes dans un rayon de plusieurs kilomètres autour du centre-ville, suggère l'existence sinon d'une agglomération très vaste pour l'époque, au moins de faubourgs occupés, peut-être temporairement, par des artisans. Cette extension de l'habitat rappelle les découvertes récentes autour de l'acropole de la Heuneburg (KRAUSSE 2004); si la surface est sensiblement plus grande, l'occupation semble beaucoup moins dense. A Lyon-Vaise, les derniers sauvetages ont révélé une occupation à dominante artisanale sur au moins un kilomètre carré (BELLON/PERRIN/RICHARDSON 1992). On ne sait pas actuellement si ces quartiers doivent être considérés comme urbains, périphériques ou déjà ruraux. Nous pouvons toutefois déjà remarquer qu'ils livrent tous de la céramique importée.

Les données archéologiques attestent donc l'existence d'un habitat riche et très étendu à la fin du VI^e s. et au V^e s. à Bourges. Il y a un décalage avec le règne de Tarquin l'Ancien dont parle Tite-Live. Dans l'attente de données archéologiques concrètes sur l'habitat, on peut observer que plusieurs sépultures et dépôts attestent l'occupation de cette région au VII^e s. par une population riche. Il faut néanmoins attendre la poursuite des fouilles pour confirmer notre hypothèse, si le hasard des sauvetages ouvre une fenêtre dans la ville actuelle: le succès n'est pas assuré, puisque l'Avaricum de César, dont la localisation ne pose pas de problème, n'a encore livré aucune trace matérielle.

Le site de Bragny (Saône-et-Loire) (FLOUEST 1992, 1993), au confluent de la Saône, de la Dheune et du Doubs, à vingt kilomètres au nord de Chalon-sur-Saône, rappelle par ses activités métallurgiques les quartiers périphériques de Bourges. Il occupe environ trois hectares en bordure nord de la rivière; quelque 2000 m² ont été fouillés par Guillot en 1975 et par J.-L. Flouest dans les années 1980. Un premier niveau d'occupation est caractérisé par des fosses profondes accompagnées de traces de bâtiments. Le deuxième niveau comprend surtout des fosses trapézoïdales très riches en scories et en traces d'activités métallurgiques: des chutes de bronze et de fer, des tuyères, la base d'une forge, des lingots découpés. La densité des fosses, qui se recoupent fréquemment, fait plus penser aux agglomérations artisanales de La Tène C qu'au site de Bourges. La présence d'amphores et de céramique méditerranéenne, comme d'objets typiques de la culture de Golasecca, révèlent des contacts étroits avec le sud. Bragny n'est pas un site isolé, les indices d'activité métallurgique ont été signalés sur d'autres sites du Bassin parisien, leur l'inventaire et leur exploration plus approfondie restent à faire.

Les concentrations de structures de stockage

Nous avons évoqué plus haut une concentration de vingt cinq silos souterrains à Lazenay dans le secteur sud de l'agglomération de Bourges. La thèse de F. Gransar montre que le nombre de greniers en Europe de l'ouest atteint son apogée au Hallstatt D, et

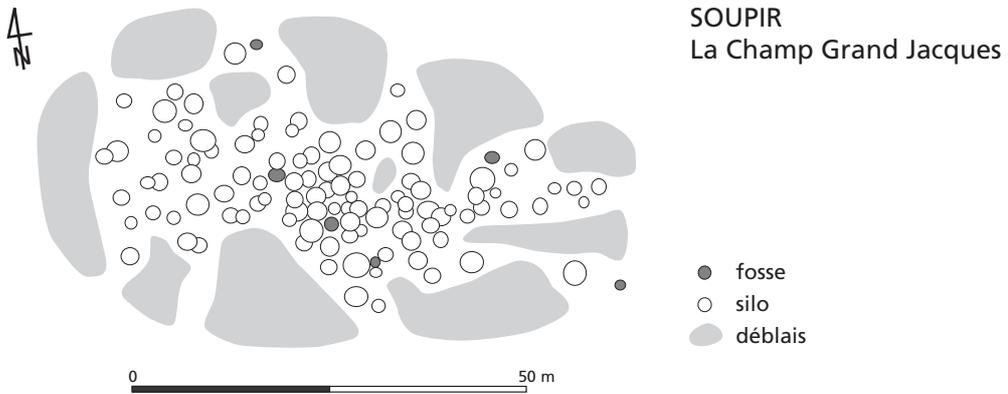


Fig.2. Une batterie de silos à Soupir (Aisne). – M. 1 : 1000.

celui des silos à La Tène ancienne et moyenne (GRANSAR 2002 a et b). Cet auteur cite de nombreux exemples dans la vallée de l'Aisne et en Champagne de Reims, par exemple à Soupir (Aisne) (Fig. 2). Sur un décapage de 300 hectares en bordure de l'Aisne, 57 silos sont regroupés sur une surface de 1800 m². L'analyse de leurs recouvrements permet de distinguer cinq phases d'occupation, datées par un petit nombre de tessons entre 400 et 250 avant J.-C. Les traces d'habitations sur cette catégorie de sites sont rares, ou même totalement absentes. Pourtant, dans des conditions de conservation semblables, des gisements voisins combinent trous de poteau et fosses de toutes sortes.

La capacité de stockage de ces agglomérations dépasse largement la consommation d'une famille. S'il est clair que tous les silos ne sont pas contemporains, il faut rappeler que l'ouverture d'un silo oblige à consommer ou à semer assez rapidement tout son contenu. Il s'agit donc d'un stockage qui suppose une redistribution en dehors de la population locale. Nous ignorons bien sûr totalement à qui appartiennent les produits qui sont stockés et à qui profite la valeur ajoutée au prix des céréales quand elles sont vendues au printemps, au moment de la soudure. La présence fréquente de squelettes humains dans le comblement des silos abandonnés, avec ou sans leur crâne, ornés, à Bourges au moins, de parures, manifeste des pratiques prophylactiques rituelles attachées à cette activité. Ce phénomène n'est pas limité à la France, il suffit de citer l'exemple célèbre de Danebury (CUNLIFFE 1983).

F. Gransar montre bien que ces concentrations de structures de stockage sont typiques d'une époque relativement courte. L'archéologie ne les détecte plus à La Tène C 2 et à La Tène D. Le stockage revêt sans doute d'autres formes, il doit être présent par exemple dans les oppida, peut-être dispersé au milieu des habitations. Mais il ne constitue plus une agglomération isolée dans le paysage, une concentration de richesses séparée semble-t-il des lieux d'habitat ou d'activité.

Le cas du site de Mez Notariou au milieu de l'île d'Ouessant pose un problème particulier (LE BIHAN 2001) (Fig. 3). J.-P. Le Bihan a fouillé au milieu d'un habitat complexe 120 bâtiments disposés régulièrement en rangs serrés sur 300 m². L'occupation de l'âge du Fer est datée entre 750 et 450 avant J.-C. Les trous de poteau de la pre-



Fig. 3. L'agglomération de Mez Notariou à Ouessant (Finistère). – M. 1 : 750.

mière phase sont creusés dans des tranchées parallèles. Le fouilleur distingue ensuite aux mêmes emplacements des constructions sur 12 supports dans la deuxième phase, sur 9 dans la troisième. Le mobilier, très abondant, est concentré dans les couches supérieures, qui elles-mêmes gardent les traces de constructions moins fondées dans le sous-sol. Le plan général est impressionnant. Les ruelles sont orientées est-ouest et nord-sud, délimitant des îlots de 20×70 m dans chacun desquels se trouvent trois bâtiments. Ce plan rappelle ceux de Nages ou de Biskupin, avec la différence essentielle que ces derniers ne présentent des circulations que sur un axe, et non sur deux. Le fouilleur interprète des traces de rigole autour des structures excavées comme celles de la paroi externe des bâtiments, dont la surface correspondrait alors à des habitations. On peut aussi penser qu'il s'agit d'une palissade autour de bâtiments réduits à l'emprise de leurs supports: dans cette hypothèse il s'agit de greniers plutôt que de maisons. S'agit-il d'un Biskupin breton, ou d'un lieu de stockage, comme on en connaît beaucoup à cette époque en France septentrionale? La position tout à fait extraordinaire de cette île autorise toutes sortes d'hypothèses dans le domaine de la religion ou des échanges, mais il faut aussi rappeler qu'au siècle dernier elle vendait des céréales sur le continent.

Les agglomérations rurales

La dernière catégorie d'agglomérations que je voudrais évoquer est plus ordinaire, même si elle complique encore un peu la représentation que nous pouvons nous faire de l'habitat celtique. Il s'agit de la réunion d'un nombre suffisamment important de structures d'habitat, des fosses, des constructions sur poteaux, des fossés, pour qu'on y voie la réunion de plusieurs familles ou maisonnées. Nous connaissons bien dans le



Fig. 4. L'agglomération d'Acy-Romance (Ardennes). – M. 1:4000.

Bassin parisien les « fermes » isolées, souvent entourées d'une limite quadrangulaire marquée par un talus et un fossé, qui abritent une unité de production agricole mise en œuvre par une famille, et éventuellement ses dépendants, en tout de dix à trente personnes. Aujourd'hui sont connues quelques agglomérations qui réunissent quelques dizaines de fosses et de bâtiments, que l'on qualifierait, si la contemporanéité des constructions est garantie, de hameau ou de village. La position qu'elles occupent dans le paysage ne présente pas de défenses naturelles, elles ne sont pas non plus fortifiées par l'homme. Deux exemples nous montrent à la fois leur fonction rurale et leur diversité.

Le site d'Acy-Romance se trouve dans le département des Ardennes, à un kilomètre au sud de la vallée de l'Aisne, sur le plateau calcaire (LAMBOT/MÉNIEL 1992, 2000) (Fig. 4). B. Lambot et P. Méniel ont pu fouiller non seulement la totalité de cette agglomération qui occupe une quinzaine d'hectares, mais aussi les quatre nécropoles qui l'entourent. 150 bâtiments ont été relevés. Ils sont disposés en rangées autour de

plusieurs grandes aires quadrangulaires non occupées. Dans les secteurs nord et est, habitations, greniers et silos sont associés. Les unités sont plus petites au sud et ne comportent pas de structures en creux. Les analyses, qui ont jusqu'ici porté essentiellement sur les ossements, suggèrent une opposition entre des quartiers plus riches ou plus pauvres, entre éleveurs et agriculteurs. Dans le secteur ouest, la présence de plusieurs bâtiments alignés dont l'architecture est particulièrement soignée, d'un enclos fermé et de dépôts particuliers est interprétée comme le signe de pratiques religieuses importantes et répétées. On a mis au jour en effet plusieurs gros dépôts d'ossements d'animaux, un dépôt d'objets métalliques, et un ensemble très spectaculaire de dix-neuf corps momifiés, exposés accroupis dans des fosses de faible profondeur. Cette agglomération est occupée à La Tène C2 et au début de La Tène D. Les fonctions de cet habitat sont clairement définies: l'agriculture et l'élevage y tiennent la première place. L'activité religieuse occupe visiblement une place importante, sans que ses vestiges soient clairement séparés du reste. L'organisation de l'agglomération autour de ces places vides est à nos yeux déroutante. Il s'agit visiblement d'un plan très structuré, mais nous manquons de comparaisons pour suggérer des interprétations.

L'analyse des résultats des fouilles de l'habitat de Saumeray (Eure-et-Loir), entre Chartres et Châteaudun, menées ces dernières années sous la direction de T. Hamon, en est encore à ses débuts. L'agglomération s'étend sur dix hectares, sur une terrasse du Loir. Des centaines de fosses et de nombreuses constructions sur poteaux ont été fouillées. L'occupation commence dès La Tène A, mais la principale phase d'occupation est La Tène D. Le mobilier en cours d'étude est riche, même si, comme l'a démontré S. Riquier, les céramiques soignées typiques des oppida contemporains sont absentes: il s'agit vraiment d'un milieu rural, différent des premières agglomérations contemporaines à caractère urbain. Comme à Acy-Romance l'activité religieuse est bien marquée: deux enclos d'environ 100 m², l'un carré, l'autre ovale, ont livré des dépôts de plusieurs centaines d'armes, de monnaies, d'ossements d'animaux, de La Tène C2 et D (HAMON ET AL. 2002).

Dans ces deux exemples en cours d'étude, l'activité agricole et le caractère rural sont dominants. Le regroupement de centaines de structures distingue clairement ces habitats des « fermes ». Nous ne savons pas si la présence fortement marquée de l'activité religieuse est à l'origine de ce rassemblement, si l'habitat est contrôlé ou simplement accompagné par ces manifestations et la classe sacerdotale qui les organise. Dans tous les cas, l'activité artisanale, dominante dans les agglomérations contemporaines de Levroux au lieu-dit Les Arènes (Indre), Aulnat (Puy-de-Dôme), Bâle « Usine à Gaz » (Suisse) etc., est ici beaucoup plus discrète. Pour compliquer le modèle, les agglomérations en cours de fouille autour de Paris, à Nanterre (Hauts-de-Seine), à Bobigny (Seine-Saint-Denis) (COLLECTIF 2005, *passim*), sont proches du groupe des agglomérations artisanales, mais gardent peut-être une importante activité rurale. C'est dans les oppida, qui sont à notre avis des fondations volontaires, que toutes ces activités rurales, artisanales et religieuses sont réunies, dans le cadre d'un véritable projet urbain qui regroupe sur les fortifications de hauteur traditionnelles toutes les forces vives de cette société.

Gallia adeo frugum hominumque fertilis fuit

Ce bref bilan ne propose pas un nouveau modèle de l'habitat en France septentrionale: les principaux sites sont encore en cours d'étude, et les fouilles de sauvetage apportent chaque mois de nouveaux résultats. Mais nous pouvons envisager dès maintenant une réflexion collective sur des agglomérations de l'âge du Fer qui ne sont ni des oppida, ni des *Fürstensitze*. L'opposition forte que nous faisons jusqu'à présent entre le groupe des fermes isolées et les oppida subsiste, elle se retrouve à l'époque romaine avec les *villae* et les villes. Mais des catégories intermédiaires apparaissent, – comme les « agglomérations secondaires » à l'époque de la Gaule romaine –, qui permettent de nuancer les anciennes hypothèses.

Nous avons surtout voulu souligner ici que cette migration évoquée par Tite-Live ne s'appuyait pas sur l'opposition classique du barbare et des peuples civilisés. Il ne s'agit pas ici du *tumultus gallicus*, de l'invasion celtique, mais d'une véritable colonisation. Ce n'est pas la misère, mais au contraire un abus de richesses, qui pousse Ambigat à chercher de nouvelles terres. S. Verger a développé récemment une interprétation symbolique et religieuse de ce texte qui oppose elle aussi cette « pieuse migration » d'Ambigat à la violence des conflits historiques entre les Celtes et les Romains (VERGER 2003). L'archéologie aujourd'hui confirme que la richesse des Celtes était suffisante pour laisser des traces concrètes sur le terrain, alors même que les matériaux utilisés pour l'habitat étaient périssables. Qu'il s'agisse des batteries de silos et de greniers, des résidences princières avec leur suite d'artisans de luxe, des riches dépôts dans les sanctuaires ou des productions de masse de La Tène moyenne et finale, l'âge du Fer européen se présente globalement comme une période faste.

O.B.

Bibliographie

COLLECTIF 2002

A. Bulard et al. (ed.), Les Celtes en Île-de-France. Dossiers Arch. 273 (Dijon 2002).

COLLECTIF 2005

O. BUCHSENSCHÜTZ / A. BULARD / TH. LEJARS (éd.), L'âge du fer en Île-de-France. XXVI^e Colloque de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer, Paris et Saint-Denis, 9–12 mai 2002. Thème régional. Rev. Arch. Centre France Suppl. 26 (Tours 2005).

ARNOLD / GIBSON 1995

B. ARNOLD / D. BLAIR GIBSON (éd.), Celtic chiefdom, Celtic state. The evolution of complex social systems in prehistoric Europe (Cambridge 1995).

AUGIER ET AL. 2001

L. AUGIER / O. BUCHSENSCHÜTZ / H. FROQUET / P.-Y. MILCENT / I. B. M. RALSTON, The 5th century B.C. at Bourges, Berry, France: new discoveries. Antiquity 75, 2001, 23–24.

AUGIER ET AL. 2007

L. AUGIER / O. BUCHSENSCHÜTZ / J. RALSTON, Un complexe princier de l'âge du Fer: l'habitat du promontoire de Bourges (Cher), VI^e–IV^e s. av. J.-C. Rev. Arch. Centre France suppl. 32, 2007, 200p.

BELLON/PERRIN/RICHARDSON 1992

C. BELLON/F. PERRIN/A. RICHARDSON, Nouvelles découvertes de l'Âge du Fer à Lyon-Vaise (Rhône): le site de la rue du Docteur Horand. *Rev. Arch. Est et Centre-Est* 43, 1992, 269–292.

BUCHSENSCHUTZ 1997

O. BUCHSENSCHUTZ, Analyse spatiale des habitats de l'Âge du Fer à partir des structures construites. In: G. Auxiette/L. Hachem/B. Robert (éd.), *Espaces physiques, espaces sociaux dans l'analyse interne des sites du Néolithique à l'Âge du Fer*. 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Paris 1997) 45–56.

BÜCHSENSCHÜTZ 2000

RGAA 16 (2000) 388–392 s. v. Kelten. Die kelt. Siedlungsweise [O. Büchschütz].

BUCHSENSCHUTZ/MÉNIEL 1993

O. BUCHSENSCHUTZ/P. MÉNIEL (éd.), *Les installations agricoles de l'Âge du Fer en Île-de-France*. Actes du Colloque de Paris, 1993. *Études hist. arch.* 4 (Paris 1994).

BUCHSENSCHUTZ/RALSTON 2002

O. BUCHSENSCHUTZ/I. B. M. RALSTON (éd.) *L'occupation de l'âge du fer dans la vallée de l'Auron à Bourges. Installations agricoles, funéraires et cultuelles (X^e–I^{er} siècle avant J.-C.)*. *Rev. Arch. Centre France Suppl.* 22 (Bourges 2001).

DE CAZANOVE 2000

O. DE CAZANOVE, *Sacrifier les bêtes, consacrer les hommes. Le printemps sacré italique*. Dans: S. Verger (éd.), *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen. Étude comparée à partir du sanctuaire d'Acy-Romance (Ardennes, France)*. *Collect. Ecole Française Rome* 276, 2000, 253–276.

DE CHAZELLES-GAZZAL 1997

C.-A. DE CHAZELLES-GAZAL, *Les maisons en terre de la Gaule méridionale*. *Monogr. Instrumentum* 2 (Montagnac 1997).

CUNLIFFE 1983

B. CUNLIFFE, *Danebury: Anatomy of an Iron Age Hill Fort* (London 1983).

FLOUEST 1992

J.-L. FLOUEST, *Bagny-sur-Saône, (département de Saône-et-Loire): les structures domestiques de l'habitat du Ve siècle av. J.C.* Dans: G. Kaenel/Ph. Curdy (éd.), *L'Âge du Fer dans le Jura*. Actes du 15^e colloque de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer, Pontarlier, Yverdon-les-Bains 9–12 mai 1991. *Cahiers Arch. Romande* 57 (Lausanne 1992) 153–162.

FLOUEST 1993

Id., *Activités métallurgiques et commerce avec le monde méditerranéen au V^e siècle av. J.-C., à Bagny-sur-Saône (Saône-et-Loire)*. Dans: A. Daubigney (éd.), *Fonctionnement social de l'âge du Fer. Opérateurs et hypothèses pour la France*. Table ronde internationale de Lons-le-Saunier 24–26 octobre 1990 (Lons-le-Saunier 1993) 21–32.

GOUDINEAU / PEYRE 1993

C. GOUDINEAU/C. PEYRE, *Bibracte et les Éduens. À la découverte d'un peuple gaulois* (Paris 1993).

GRANSAR 2002 a

F. GRANSAR, *La batterie de silos de Soupir « Le Champ grand Jacques » (Aisne): contribution à l'identification d'une centralisation du stockage à La Tène B dans le nord de la France*. In: P. Méniel/B. Lambot, *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule. Découvertes récentes de l'âge du Fer dans le massif des Ardennes et ses marges*. Actes du 25^e colloque international de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer, Charleville-Mézières 2001. *Bull. Soc. Arch. Champenoise. Mémoire* 16 (Reims 2002) 67–80.

GRANSAR 2002 b

Id., *Le stockage alimentaire à l'âge du Fer en Europe tempérée* (Thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris 2002).

GRANT 1986

E. G. GRANT (éd.), *Central places, archaeology and history* (Sheffield 1986).

HAMON ET AL. 2002

T. HAMON/TH. LEJARS/D. JOSSET, Saumeray, lieu-dit « La Bas des Touches » (Eure-et-Loir). Les enclos culturels d'époque gauloise. *Rev. Arch. Centre France* 41, 2002, 111–127.

HEURGON 1956

J. HEURGON, Trois études sur le « Ver sacrum ». Collection Latomus 26 (Bruxelles 1957).

KRAUSSE 2004

D. KRAUSSE, Frühkeltische Fürstensitze: Ein neues Schwerpunktprogramm der Deutschen Forschungsgemeinschaft am Landesdenkmalamt Baden-Württemberg. *Denkmalpfl. Baden-Württemberg* 33, 2004, 237–245.

LAMBOT/MÉNIEL/DELESTRÉE 1992

B. LAMBOT/P. MÉNIEL/L. P. DELESTRÉE, Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes) 1. L'habitat gaulois. Fouilles 1988–1990. Dossier de protohistoire 4 (Paris, Compiègne 1993).

LAMBOT/MÉNIEL 2000

B. LAMBOT/P. MÉNIEL, Le village d'Acy-Romance dans son contexte régional. In: S. Verger (éd.), Rites et espaces en pays celte et méditerranéen. Études comparées à partir du sanctuaire d'Acy-Romance (Ardennes, France). *Collect. Ecole Française Rome* 276 (Paris 2000) 7–139.

LE BIHAN 2001

J.-P. LE BIHAN (éd.), Archéologie d'une île à la pointe de l'Europe: Ouessant 1: Le site archéologique de Mez-Notariou et le village du premier âge du Fer (Quimper 2007).

MARION/BLANCQUAERT 2000

S. MARION/G. BLANCQUAERT (éd.), Les installations agricoles de l'Âge du Fer en France septentrionale. *Études Hist. Arch.* 6 (Paris 2000) 299–311.

MILCENT 2004

P.-Y. MILCENT, Le premier âge du Fer en France centrale, 2 volumes. *Mém. Soc. Préhistorique Française* 34, 2004, 718 p.

MILCENT 2007

Id., Bourges-Avaricum. Un centre proto-urbain celtique du V. s. av. J.-C. Les fouilles du quartier de Saint-Martin-des-Champs et les découvertes des établissements militaires. *Biturgia Monogr.* 2007, 1 (Bourges 2007) 341 et 176 p.

OGILVIE 1965

R. M. OGILVIE, A commentary on Livy, Books 1–5 (Oxford 1965).

PEYRE 1979

C. PEYRE, La Cisalpine gauloise du III^e au I^{er} siècle avant J.-C. *Études Hist. Arch.* 1 (Paris 1979).

PEYRE 2007

Id., Les migrations gauloises vers l'Italie d'après le témoignage de Tite-Live. In: C. Mennessier-Jouannet/A.-M. Adam/P.-Y. Milcent (éd.), La Gaule dans son contexte européen aux IV^e et III^e s. av. n. è. Actes du XXVII^e colloque international de l'AFEAF (Clermont-Ferrand, 29 mai–1^{er} juin 2003). *Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, Hors-Série, Vol. 2* (Lattes 2007) 363–375.

RUFFIER/TROADEC 1985

O. RUFFIER/J. TROADEC, Compte-rendu de la fouille de Saint-Martin-des-Champs. *Rev. Arch. Centre France* 24, 1985, 102–103.

RUFFIER/TROADEC 1987

Id., Bourges (Cher) Collège Littré. *Rev. Arch. Centre France* 26, 1987, 11–13.

RUFFIER 1990

O. RUFFIER, L'opération archéologique de la rue de la Nation à Bourges: urbanisme monumental gallo-romain et occupation protohistorique. *Cahiers Arch. et Hist. Berry* 103, 1990, 29–41.

STÉPHAN/SÉITÉ 1998

L. STÉPHAN/V. SEITÉ, *Lexique Breton/Français, Français/Breton* (Brest 1997).

TORELLI 1987

M. TORELLI, I Galli e gli Etruschi, dans *Celti ed Etruschi nell'Italia settentrionale dal V s. a. C. alla romanizzazione. Atti del Colloquio Internazionale, Bologna 12–14 aprile 1985* (Bologna 1987) 1–8.

VERGER 2003

S. VERGER, Le bouclier de Diviciac, à propos de Liv. V, 34. In: D. Vitali (éd.), *L'immagine tra mondo celtico e mondo etrusco-italico. Aspetti della cultura figurativa nell'antichità*. Studi e scavi 20 (Bologna 2003) 333–369.

Zusammenfassung: Titus Livius, Bourges und die ersten Urbanisierungsprozesse der Eisenzeit im nördlichen Frankreich

Die neuen archäologischen Entdeckungen in Bourges (Dép. Cher) erbringen zusätzliche Aspekte für die Interpretation des Textes von Titus Livius (Röm. Gesch. V 33 ff.). Ein Fürstensitz entwickelt sich im 6. Jh. v. Chr. dort, wo später *Caesar* die Hauptstadt der Bituriger, *Avaricum*, lokalisiert. Dieses Ballungszentrum, das zusammen mit seinen handwerklichen Außenbezirken im 5. Jh. mehrere hundert Hektar überdeckt, bestätigt den Reichtum der Keltiké, wie er von *Livius* unterstrichen wird. Demzufolge sind die Beziehungen der Kelten zu den Phokäern und den italischen Völkerschaften in einem gleichgewichtigen Zusammenhang zu sehen.

Abstract: Titus Livius, Bourges and the first urbanisation processes of the Iron Age in northern France

New archaeological discoveries in Bourges (Dép. Cher) yield additional considerations for the interpretation of the texts of Titus Livius (History of Rome V 33 ff.). A princely seat developed in the 6th century BC, at the place where Caesar later localized the capital of the Bituriges, Avaricum. This conurbation, together with the industrial areas on its outskirts, covered several hundred hectares, which confirms the wealth of the Keltiké as emphasized by Livy. Consequently, the Celts' relationships with the Phoenicians and the Italic peoples must be viewed as a balanced connection.

C. M.-S.

Résumé: Tite-Live, Bourges, et les premiers processus d'urbanisation à l'âge du Fer en France septentrionale

Les découvertes archéologiques récentes à Bourges (Cher) apportent de nouveaux éléments pour l'interprétation du texte de Tite-Live (Histoire romaine, V, 33 sq.). Un *Fürstensitz* se développe au VI^e s. avant J.-C. là où César situe plus tard la capitale des Bituriges, Avaricum. Cette agglomération qui couvre, avec ses faubourgs artisanaux, plusieurs centaines d'hectares au V^e siècle, confirme la richesse de la Celtique soulignée par Tite-Live. Dès lors, les relations des Celtes avec les Phocéens et avec les populations italiennes sont à reconsidérer dans un contexte équilibré.

Abbildungsnachweis:

Fig. 1: Les auteurs. – *Fig. 2:* D'après F. Gransar. – *Fig. 3:* D'après J.-P. Le Bihan. – *Fig. 4:* D'après B. Lambot.